



CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 19 JANVIER 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	12/01/2016
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	25
Absents :	04
Dont Procuration :	02
<hr/>	
Vote à la majorité	
Pour :	24
Contre :	00
Abstentions :	03

L'An Deux Mille Seize, le mardi 19 janvier 2016, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 1^{ère} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 12 janvier 2016.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette - M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(25)

REPRESENTÉS : M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) – Mme MACHARES Chantal (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA).....(2)

ABSENTS : M. NOËL Jean-Philippe – M. LIBER Jean-Luc.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Renaud RENIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

01

EXAMEN ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2015 DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2015 adopté par délibération du Conseil Municipal ;
- Vu le projet de Décision Modificative budgétaire n°2 présenté par Madame le Maire pour la commune et qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
011	60612	814	Electricité	56 000,00
011	6135	020	Locations mobilières	12 000,00
011	61522	020	Entretien bâtiment	36 000,00
011	61523	822	Entretien voies et réseaux	12 000,00
011	6237	021	Publications	16 000,00
011	6288	33	Autres	38 000,00
Sous Total 011				170 000,00
65	657362	520	Subvention CCAS	30 000,00
Sous-Total 65				30 000,00
Total dépenses de fonctionnement				200 000,00

Recettes				
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
73	7373	01	Octroi de mer	200 000,00
Sous-Total 73				200 000,00
Total recettes de fonctionnement				200 000,00

- **Considérant** la nécessité d'inscrire ces nouveaux crédits ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la majorité avec 3 abstentions dont celles de Mr FAUSTA Jimmy, CHRISTOPHE Laurence, MACHARES Chantal.

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER la Décision Modificative n°2 au Budget de l'exercice 2015 de la commune de Trois-Rivières au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

Article 2 :

D'AUTORISER Madame le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir, en cas de besoin de nouveaux articles.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

20 JAN. 2015

La publication et/ou la notification

le
21 JAN. 2015

